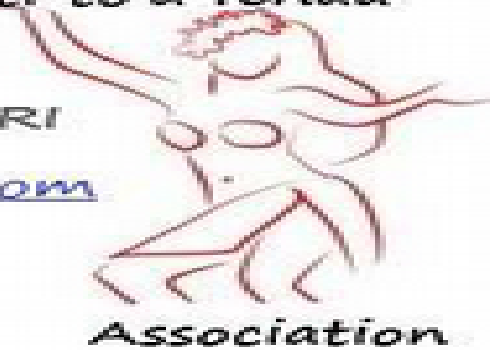


Tahiti to'u fenua

Teura , Véronique TEINAURI
tahititoufenua689@gmail.com

06.76.64.52.08



Ori Tahiti : Danse Tahitienne

Teura TEINAURI ancienne élève de Makau FOSTER
jusqu'en 2010, installée en France depuis 2011 vous
propose des cours

Cours collectifs ou Cours particuliers à domicile

Enfants : filles et garçons 5 à 8 ans

Joucas : Mercredis de 15h00 à 16h00

Enfants : A partir de 8 ans et plus

Murs : Mercredis de 17h00 à 18h00

Adultes dames jusqu'à 80 ans : Ouvert à toutes personnes
adultes adaptées au rythme de chacune

Murs : Jeudi de 19h30 à 20h30

Adhérer à l'association : 15€ /an

Cotisation : **Enfants** : Cotisation par trimestre : 30€

Adultes : Cotisation par trimestre : 35€

Pour le spectacle de fin d'année : une participation de 15€ est
demandée



REGLEMENT INTERIEUR : Le but de l'école de danse est de former des élèves afin qu'elles acquièrent un bon niveau technique et artistique tout en respectant leur capacités et, surtout, en maintenant un réel plaisir de danser.

Apprendre, s'évader et se faire plaisir, tel est notre modeste objectif.

Certificat médical : Obligatoire pour les enfants

L'inscription au cours de danse est conditionnée par la production d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse et une adhésion à l'association .

Adhérer à l'association : 15€ par an avec assurance comprise.

Cotisation trimestrielle

Enfants : 30€

Adultes : 35€

Pour le spectacle de fin d'année : une participation de 15€ est demandée

- Un pareo sera prêté gracieusement à chaque participante.
- Les cours sont interrompus pendant les vacances scolaires.
- L'animatrice se réserve le droit de modifier le planning et d'annuler certains cours en cas d'effectif insuffisant ou d'occupation de la salle par la commune.
- Les élèves doivent se présenter à l'heure aux cours,
- Les élèves doivent se présenter pour le cours vêtues d'un tee-shirt ou d'un pull léger.
- La danse tahitienne se pratiquant pieds nus, prévoir des chaussettes pour la sensibilité des pieds.

- Une petite bouteille d'eau est nécessaire.
- L'assiduité aux cours est indispensable.
- Après son inscription ,l'élève est tenu d'observer les consignes données par l'animatrice de danse.
- Il doit respecter les règles de sécurité en vigueur , les règles d'hygiène , de rigueur , les lieux et le matériel.

Communication :

Les infos sur l'activité sont communiquées par le lien de l'association par téléphone et par mail.

Le règlement intérieur est remis à l'élève au moment de l'inscription.

**Nouveauté : Cours d'initiation ou de découverte
merci de me contacter**



Fiche d'inscription.

Nom..... Prénom :..... Date de naissance :...../...../..... Adresse :..... Code Postale :..... Ville :..... Téléphone :...../ E-mail :..... .	Cadre réservé à l'association Règlement : Certificat médical : Dossier complet :
--	---

Certificat médical : Obligatoire pour les enfants

Assurance :L'association

En tant qu'adhérent à l'association , vous bénéficiez d'une assurance responsabilité civile et de garanties individuelles accident à l'occasion de la pratique de la danse.

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est remis à l'élève ou à son représentant légal au moment de l'inscription .L'adhérent et son représentant légal reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur et acceptent de s'y conformer.

Droit à l'image :

L'adhérent autorise l'association Tahiti to'u fenua à utiliser son image sur tout support dans le cadre de promotion des activités. Si vous ne le souhaitez pas , cochez la case-contre

Pour l'adhérent mineur date et signature du représentant légal

Pour Adulte date et signature

